



Communiqué de presse

Présentation de la 11^{ème} édition du rapport annuel sur la supervision bancaire -Exercice 2014-

Casablanca le, 15 Juillet 2015

Dans sa 11^{ème} édition, le rapport annuel sur la supervision bancaire relatif à l'exercice 2014 retrace les principales actions et réalisations en matière de réglementation bancaire, de surveillance micro et macro-prudentielle, d'inclusion financière et de protection de la clientèle des établissements de crédit. Il porte également sur l'évolution de l'activité et de la rentabilité des établissements de crédit et des organismes assimilés ainsi que des risques encourus.

Dans un contexte de faible croissance économique, le secteur bancaire, tirant bénéfice de la diversification de ses activités et d'une détente des conditions monétaires, est parvenu à dégager, dans l'ensemble, de bonnes performances, malgré l'effort accru de provisionnement consenti pour la couverture du risque de crédit.

Le crédit a poursuivi sa décélération, avec toutefois une amélioration du financement du secteur non financier. Les prêts aux ménages, tirés par la croissance du crédit à l'habitat, ont augmenté de 6% et ceux destinés aux entreprises non financières se sont légèrement redressés à 1,4%. Les dépôts ont augmenté de 6,6% grâce, en partie, à l'impact favorable de l'opération de la contribution libératoire décidée par le Gouvernement. Dans une conjoncture porteuse de risques, la qualité des actifs s'est toutefois dégradée de nouveau et le taux moyen des créances en souffrance a augmenté d'un point à 6,9%.

Les banques ont pu dégager globalement, sur base sociale, un résultat net bénéficiaire en progression de 1%, tiré par les activités de marché. Sur base consolidée, les principaux groupes bancaires, bénéficiant d'une contribution favorable des activités non bancaires et de la bonne tenue des résultats à l'international, ont réalisé globalement un résultat net-part du groupe en hausse de 9,7%.

Déterminés pour la première fois selon les règles de Bâle III, les ratios moyens de solvabilité et des fonds propres de base des banques se sont établis respectivement à 13,8% et 11,6%.

La consolidation des fondamentaux du système bancaire reflète, malgré la conjoncture difficile, les efforts consentis pour le renforcement des pratiques bancaires en matière de gestion des risques et le rehaussement permanent du cadre de la régulation, en convergence avec les standards internationaux. L'année 2014 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la nouvelle loi bancaire. Ce texte structurant définit notamment le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macro-prudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution de crise mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative.

Au plan réglementaire, la circulaire sur le contrôle interne applicable aux établissements de crédit et la directive relative à leur gouvernance ont fait l'objet d'une refonte, à la lumière des plus récentes normes du Comité de Bâle.

Sur le plan du contrôle micro-prudentiel, Bank Al-Maghrib a intensifié la surveillance des risques encourus par les établissements de crédit, induits par la conjoncture économique et le développement des activités transfrontières.

Au plan macro-prudentiel, les régulateurs du système financier, réunis dans le cadre d'un Comité inter-institutionnel, ont fait le point, en juin et décembre, sur les risques potentiellement systémiques et ont continué à consolider les outils analytiques y afférents. L'année 2014 a aussi connu la conduite d'un second exercice de simulation de crise, en collaboration avec la Banque Mondiale et avec la participation des autorités financières, qui a permis de tester les nouveaux dispositifs légaux et conventionnels mis en place.

Au niveau de l'inclusion financière, les initiatives entreprises par Bank Al-Maghrib, de concert avec le GPBM, ont permis d'atteindre un taux de bancarisation de 64% à fin 2014. Parallèlement, l'enquête de perception des services financiers menée par Bank Al-Maghrib, auprès des ménages, en partenariat avec la Banque Mondiale, a permis de faire le point sur les progrès réalisés dans ce domaine et les défis restant à relever.

En matière de protection de la clientèle des établissements de crédit, l'année 2014 a connu le démarrage effectif de l'activité du centre marocain de médiation bancaire et la préparation d'un dispositif facilitant la mobilité bancaire de la clientèle.

Dans le sillage des mesures visant à promouvoir l'accès des TPME au financement, Bank Al-Maghrib a mis en place, en coordination avec les parties concernées, un fonds de soutien financier des entreprises viables mais connaissant des difficultés passagères. Ce fonds est opérationnel depuis le 4^{ème} trimestre 2014.

Ces nouvelles avancées, qui font du secteur bancaire et de sa supervision des benchmarks reconnus au niveau de la région, ont été soumises à l'appréciation d'une mission d'évaluation du secteur financier, sollicitée par les autorités marocaines, auprès du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale intervenue en avril 2015.

Contact presse :

Nouaim SQALLI

Tel : 05.37.57.43.96

E-mail : n.sqalli@bkam.ma